

COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation de primes et réserves BANK OF AFRICA – COTE D'IVOIRE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2024, les Actionnaires de la **BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE (BOA- COTE D'IVOIRE)** ont décidé de doubler le capital social de la Banque, actuellement de VINGT MILLIARDS (20 000 000 000) FCFA, pour le porter à QUARANTE MILLIARDS (40 000 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de VINGT MILLIARDS (20 000 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Primes liées au capital » et en partie sur le poste « Réserves facultatives » de la Banque, par la création de VINGT MILLIONS (20 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au **1^{er} janvier 2024**.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de **BOA-COTE D'IVOIRE**. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le **25 octobre 2024**. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de primes et réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : **BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE**
- ✓ Particularité : Création d'actions nouvelles
- ✓ Mode de placement : Attribution gratuite
- ✓ Capital actuel : 20 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 20 000 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 1 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 20 000 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 20 000 000
- ✓ Nombre d'actions post-augmentation de capital : 40 000 000
- ✓ Parité de distribution : 1 action nouvelle pour 1 action ancienne; les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA- COTE D'IVOIRE à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit.
- ✓ Date de jouissance : 1^{er} janvier 2024 ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2024
- ✓ Période de négociation des droits d'attribution : **du 29 octobre 2024 au 12 novembre 2024**
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : **29 octobre 2024**
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le **29 octobre 2024**

La **BOA- COTE D'IVOIRE** remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Abidjan, le 15 octobre 2024

BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE
S.A. Banque au Capital de 20 000 000 000 Francs CFA
CIB A 0032 E - R. C. N° 48.869 Abidjan
01 B. P. 4132 Abidjan 01
Tél.: 27 20 30 34 00 - Fax : 27 20 30 34 01
Télex 23 321 / 22 573 AF BANK CI
République de Côte d'Ivoire

Le Directeur Général

M. Redouane TOUBI

